#### ANNEXE « A »

#### FORMULAIRE DE CERTIFICAT DU CONTRÔLEUR

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

#### **COUR SUPÉRIEURE**

Chambre commerciale

No.: 500-11-063053-231

(siégeant à titre de tribunal désigné aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch.36. en sa version modifiée)

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. 1985, ch. 1985, C-36, EN SA VERSION MODIFIÉE:

LES DIAMANTS STORNOWAY (CANADA) INC.

-et-

11272420 CANADA INC.

Débitrices

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Contrôleur

## CERTIFICAT DU CONTRÔLEUR

# PRÉAMBULE:

A. Conformément à une ordonnance de l'honorable Karen M. Rogers, de la Cour supérieure du Québec (chambre commerciale) (la « Cour ») datée du 27 octobre 2023, telle qu'amendée et reformulée le 3 novembre et le 13 novembre 2023, le 24 janvier, le 22 mars, le 4 avril et le 28 mai 2024, les Débitrices ont entamé des procédures en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et Restructuration Deloitte inc. a été nommée à titre de contrôleur des Débitrices (le « Contrôleur ») dans le cadre de ces procédures.

- B. Aux termes d'une ordonnance de la Cour datée du 16 août 2024 (l'« Ordonnance d'approbation et de dévolution »), la Cour a autorisé et approuvé la signature par Les Diamants Stornoway (Canada) inc. d'une convention intitulée Convention d'achat d'actifs (la « Convention d'achat ») intervenue entre Les Diamants Stornoway (Canada) inc., en tant que vendeur (le « Vendeur ») et Accès Industriel Inc. en tant qu'acheteur (l'« Acheteur »), copie de laquelle a été déposée au dossier de la Cour, et toutes les transactions qui y sont envisagées (la « Transaction ») y compris ses modifications, changements, amendements, suppressions ou ajouts qui peuvent avoir été convenus avec le consentement du Contrôleur.
- C. L'Ordonnance d'approbation et de dévolution prévoit la délivrance du présent Certificat du Contrôleur lorsque (a) la Convention d'achat est signée et conclue; (b) le Prix d'achat (tel que défini dans la Convention d'achat) est payé par l'Acheteur; et (c) toutes les conditions de clôture de la Transaction sont remplies ou ont fait l'objet d'une renonciation par les parties à cette Convention.

## LE CONTRÔLEUR ATTESTE CE QUI SUIT :

Ce certificat a été délivré par le Contrôleur le

- 1. la Convention d'achat a été signée et conclue;
- 2. le Prix d'achat (tel que défini dans la Convention d'achat) payable à la clôture de la Transaction, ainsi que toutes les taxes applicables, ont été pavés; et
- 3. toutes les conditions à la clôture de la Transaction ont été satisfaites ou ont fait l'objet d'une renonciation par les parties à cette Convention.

23 août

Senior VP

2024

par lo controlo	2021.
	RESTRUCTURATION DELOITTE INC., en sa qualité de Contrôleur, et non en sa
	qualité personnelle ou d'entreprise.
	2111
	Par: Fant Olive
	News
	Nom: Benoit Clouâtre
#* 5	
	Titre: Senior VP